

Toulouse, le 18 décembre 2025

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**n°DP530-2025**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

**Vu** l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n°A20231211-66 et délégation de fonction accordée à Monsieur Rémi RAMOND ;

**Considérant** le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant** l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2011 établissant les périmètres de protection des captages de BOUTX

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux de maçonnerie dans le cadre de la réfection des captages Les Goutilles sur la commune de BOUTX, visée à la nomenclature travaux 25D25583, n° d'opération OP31085-53 ;

**Considérant** l'importance d'engager rapidement les travaux sur l'exercice budgétaire 2025 afin d'envisager leur réalisation dès le printemps 2026 ;

**décide**

**Article unique :** de mener une procédure adaptée à hauteur de 40 000 euros HT maximum, en vue de procéder aux travaux de réfection des captages d'eau potable Les Goutilles sur la commune de BOUTX.



**Rémi RAMOND**

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président